

**Pour être valable, cette procuration devra être en notre possession
au plus tard le mercredi 5 mai 2010**

PROCURATION

Je soussigné (e)

actionnaire de la Société Anonyme Solvay, dont le siège social est établi à Ixelles-Bruxelles, rue du Prince Albert, n° 33, déclare donner pouvoir, avec faculté de substitution, à (*)

ou à son défaut au Président de l'Assemblée Générale définie ci-après, à l'effet :

A. de me représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ladite société qui aura lieu le mardi 11 mai 2010 à 14 h 30, rue du Prince Albert, 44, à Ixelles-Bruxelles avec l'ordre du jour suivant (**):

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2009, rapports du Commissaire.

2. Rapport sur la Corporate Governance, en ce compris sur la politique de rémunérations.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport sur la politique de rémunérations figurant au chapitre 6 du rapport sur la Corporate Governance.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Comptes consolidés de l'exercice 2009.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 - Affectation des bénéfices et fixation du dividende.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de maintenir le dividende brut par action entièrement libérée à 2,9333 EUR, soit 2,20 EUR net. Après déduction de l'acompte de 0,90 EUR net versé le 14 janvier 2010, le solde de dividende s'éleva donc à 1,30 EUR net, payable à partir du 18 mai 2010.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2009.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner décharge

aux Administrateurs POUR CONTRE ABSTENTION
et au Commissaire POUR CONTRE ABSTENTION

en fonction durant l'exercice 2009 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration :

a) Désignation d'un nouvel Administrateur pour reprendre le mandat de M. Whitson Sadler qui, approchant de 70 ans, ne souhaite pas achever son mandat dont l'échéance est prévue en 2011.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de désigner M. Yves-Thibault de Silguy pour reprendre le mandat de M. Whitson Sadler. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2011.

POUR CONTRE ABSTENTION

b) Désignation de M. Yves-Thibault de Silguy comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration (sur base des critères à réunir pour être Administrateur indépendant, voir rapport Corporate Governance 2009, chapitre 4.3.4).

Il est proposé à l'Assemblée Générale de désigner M. Yves-Thibault de Silguy comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

POUR CONTRE ABSTENTION

c) Nomination d'un Administrateur en remplacement de M. Karel Van Miert, décédé en cours de mandat en juin 2009.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de désigner Evelyn du Monceau comme Administrateur non indépendant pour achever le mandat de M. Karel Van Miert laissé vacant. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.

POUR CONTRE ABSTENTION

d) Nomination de cinq Administrateurs en remplacement de MM. Denis Solvay, Jean Martin Folz, Jean van Zeebroeck, Bernhard Scheuble et Anton van Rossum, sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de quatre ans.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de réélire successivement

M. Denis Solvay	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
M. Jean Martin Folz	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
M. Jean van Zeebroeck	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
M. Bernhard Scheuble	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>
et M. Anton van Rossum	POUR <input type="checkbox"/>	CONTRE <input type="checkbox"/>	ABSTENTION <input type="checkbox"/>

comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2014.

(*) Aux termes de l'article 38 des statuts, tout mandataire doit être actionnaire. Toutefois, les personnes physiques mariées peuvent se faire représenter par leur conjoint, même non actionnaire. Les mineurs et les interdits sont représentés par leur tuteur. Quant aux personnes morales, elles peuvent se faire représenter par un mandataire, qui ne doit pas non plus être actionnaire.

(**) En cas d'absence de vote (vote blanc), le droit de vote sera exercé en faveur de l'adoption des propositions de résolution en cause, conformément à l'article 548 du Code des Sociétés.

- e) Confirmation de la désignation de MM. Jean Martin Folz, Jean van Zeebroeck, Bernhard Scheuble et Anton van Rossum comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration (sur base des critères à réunir pour être Administrateur indépendant, voir rapport Corporate Governance 2009, chapitre 4.3.4). En ce qui concerne M. Denis Solvay, le critère d'indépendance n'est plus rempli au terme des articles 526 bis et 526 ter du Code des Sociétés qui limitent l'indépendance aux douze premières années du mandat.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de confirmer la désignation de

M. Jean Martin Folz	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
M. Jean van Zeebroeck	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
M. Bernhard Scheuble	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
et M. Anton van Rossum	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>

comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

- f) Désignation de M. Charles Casimir-Lambert et du Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, ces deux Administrateurs remplissant désormais les critères pour être Administrateurs indépendants.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de désigner

M. Charles Casimir-Lambert	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
et le Baron Hervé Coppens d'Eeckenbrugge	POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>

comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

7. Commissaires :

- a) Nomination d'un Commissaire effectif, en remplacement de la société d'audit international Deloitte – représentée par M. Michel Denayer, dont le mandat de représentation ne peut plus être renouvelé conformément à la législation en matière de revisorat.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'élire la société d'audit international Deloitte – représentée par M. Eric Nys – comme Commissaire effectif pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2013. Lors de sa réunion du 1^{er} mars 2010, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 156 du Code des Sociétés.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

- b) Fixation des émoluments du Commissaire effectif.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer les émoluments du Commissaire effectif, qui comprennent les audits statutaires, les comptes consolidés et les reportings IFRS, à 354.818 EUR pour l'exercice 2010, 351.270 EUR pour l'exercice 2011 et 351.270 EUR pour l'exercice 2012. A partir de l'exercice 2011, les montants seront majorés chaque année de l'inflation (index des prix à la consommation de décembre à décembre).

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

- c) Nomination d'un Commissaire suppléant, en remplacement de la société d'audit international Deloitte – représentée par M. Ludo De Keulenaer, qui ne souhaite pas le renouvellement de son mandat.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de désigner la société d'audit international Deloitte – représentée par M. Frank Verhaegen – comme Commissaire suppléant pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2013. Lors de sa réunion du 29 mars 2010, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 156 du Code des Sociétés.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

8. Divers.

- B. de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette assemblée, d'accepter tous amendements à cet ordre du jour, d'émettre tous votes, tous procès-verbaux, liste de présence et autres documents;
- C. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.
- D. à l'occasion de cette assemblée, je me prévaudrai du nombre de titres repris ci-avant qui comprend mes titres en nom propre et, dans le cas de personnes physiques, ceux des enfants mineurs que je représente éventuellement.

Fait à _____, le _____ 2010.

Signature(s) (*)

(*) La signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".